

**NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES  
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU MOIS DE JANVIER 2017**

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

Durant le mois de janvier 2017, le BCNUDH a documenté 427 violations des droits de l'homme sur l'étendue du territoire de la RDC ce qui représente une baisse significative par rapport au nombre de violations enregistrées pendant le mois de décembre 2016 (602 violations). Parmi ces violations, au moins 66 sont des atteintes au droit à la vie dont 12 exécutions extra-judiciaires par des agents de l'Etat ayant fait 26 victimes. Les agents de l'Etat sont responsables de plus de 56% du total des violations enregistrées. Les groupes armés tous confondus ont été responsables de près de 44% du nombre total de violations enregistrées sur l'ensemble du territoire.

Parmi les agents de l'Etat, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au mois de janvier 2017 sont, contrairement au mois précédent quand les soldats des FARDC avait commis le plus grand nombre de violations, les agents de la PNC, qui sont responsables de 108 violations des droits de l'homme, soit un quart du nombre total de violations documentées pour le mois en revue. Ceci représente une baisse importante par rapport au mois de décembre 2016 (179 violations). Parmi les groupes armés, et à l'instar des mois précédents, ce sont les combattants des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI) qui ont commis le plus grand nombre de violations documentées, à savoir près de 24% du total de 185 violations commises par tous les groupes armés.

Dans les territoires affectés par le conflit armé, un total de 319 violations des droits de l'homme a été enregistré par le BCNUDH ayant causé la mort d'au moins 44 civils. Parmi ces violations au moins 185 ont été commises par les combattants de tous les groupes armés confondus (causant la mort d'au moins 31 civils), tandis que les 134 autres ont été commises par les agents de l'Etat (causant la mort d'au moins 13 civils). En ce qui concerne les violences sexuelles liées au conflit, le BCNUDH a documenté 39 victimes adultes, ce qui constitue une baisse par rapport au mois précédent (81 victimes). Parmi ces victimes, on compte notamment six qui sont attribuables aux militaires des FARDC et 23 aux miliciens de l'ethnie Twa.

Au cours du mois de janvier 2017, le BCNUDH a documenté 42 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais ce qui représente une baisse considérable par rapport au mois précédent (262 violations enregistrées). Ceci porte à 1.404 le nombre total de violations des droits de l'homme en lien avec les restrictions de l'espace démocratique documentées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les auteurs présumés des violations documentées pendant le mois de janvier 2017 sont, à l'instar des mois précédents, les agents de la PNC (26 violations), suivis par les combattants des groupes armés (six violations), les agents de l'ANR (cinq violations) et les militaires des FARDC (trois violations). Les membres de partis politiques (14 victimes) et d'organisations de la société civile (trois victimes) ont été les principales victimes desdites violations et un journal a été visé. Le BCNUDH a documenté 13 violations des droits de l'homme dans le contexte des opérations d'enrôlement des électeurs. Deux activistes de la société civile et deux opposants politiques ont été libérés pendant le mois sous revue.

Le BCNUDH a continué de suivre le violent conflit dans la province du Kasai Central, marqué par des attaques lancées par la milice de Kamuina Nsapu, ainsi que les violations des droits de l'homme commises par les militaires des FARDC dans le cadre des opérations contre cette milice. Les miliciens auraient commis plusieurs attaques ciblant des symboles et installations de l'Etat, notamment des bureaux administratifs, des commissariats de police, etc. Les militaires des FARDC auraient, dans certains cas, fait un usage excessif de la force, y compris létale, en réponse à ces attaques menées pour la plupart à l'arme blanche (machettes, bâtons et lances) et en ciblant aussi des civils, dont des femmes et des enfants, pour leur affiliation présumée à la milice. Le BCNUDH a déployé plusieurs missions d'évaluation et d'enquête dans les zones affectées afin de prévenir et contenir ces violations, ainsi que pour les documenter. Il continue de collaborer avec les autorités judiciaires afin d'appuyer leurs efforts visant à poursuivre et sanctionner les auteurs de ces crimes graves.

Le conflit inter-ethnique dans la province du Tanganyika, essentiellement dans les territoires de Kalemie et de Moba, continue d'être à l'origine de graves violations des droits de l'homme, principalement des atteintes au droit à la vie, des violences sexuelles, ainsi que des destructions de villages et de biens de civils. A titre d'exemple, à l'issue d'enquêtes effectuées par le BCNUDH du 23 au 25 janvier 2017<sup>1</sup> à Tande, territoire de Kalemie, et au camp des déplacés internes de Kankomba à Kalemie, les équipes ont pu confirmer qu'au moins 36 personnes ont été violées, dont six filles mineures. Ces faits illustrent clairement la vulnérabilité de certains groupes tels que les déplacés internes, ainsi que l'utilisation du viol comme arme de guerre utilisée pour affaiblir une partie au conflit.

Au cours du mois de janvier 2017, le BCNUDH a soutenu les activités des juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins un militaire des FARDC et trois agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC.

---

<sup>1</sup> Les résultats de ces enquêtes n'ont pas été pris en compte dans les statistiques générales du mois de janvier 2017, car ils ont été portés à la connaissance du BCNUDH après la fin du mois. Toutefois, aux vues de l'importance des violations documentées, le BCNUDH a considéré qu'il était important de les citer dans le présent rapport. Ces chiffres seront comptabilisés en février 2017.